République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~~

Délibération n°2013-67 du Comité syndical du Vendredi 22 Novembre 2013
~~~~

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE COOPERATION « DE L'IDEE AU PROJET/PROGRAMME LEADER »

L'an deux mil treize le vingt deux novembre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 14 novembre 2013.

Etaient présents ou représentés :	**Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Bernard DOUYSSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Frédéric ROIG, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Luc VIALA (représenté par Rose-Marie VERDEJO), Louis VILLARET**
Absents ou excusés :	**Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, André GAY, Michel GUIBAL, Rémy PAILLES, Eric PALOC, Philippe SALASC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI**
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 18	

Vu le programme LEADER 2007-2013,

Considérant que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault souhaite mettre en place une coopération transnationale sur la thématique de la gestion durable du bâti agricole avec un partenaire bulgare.

Considérant que pour préparer ce projet dans les meilleures conditions, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault sollicite le financement du dispositif « De l'idée au projet » afin de conforter son partenariat ainsi que ses orientations pour les actions futures.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **D'approuver** le projet de coopération du programme LEADER « De l'idée au projet »
- ✓ **D'approuver** le plan de financement ci-dessous :

	Recettes
Subventions et participation du Conseil Général de l'Hérault	2 700 euros
Subvention Union Européenne FEADER / LEADER	3 300 euros
TOTAL	6 000 euros

- ✓ **D'autoriser** le président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 29 Novembre 2013

Publiée le 29 Novembre 2013
Transmise le 29 Novembre 2013

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET